

ACTION URGENTE

IRAN. UNE MILITANTE CONDAMNÉE A 24 ANS DE PRISON

Saba Kordafshari, 21 ans, défenseure iranienne des droits des femmes, a été condamnée à 24 ans de prison pour avoir mené des activités pacifiques en faveur des droits humains, notamment pour avoir milité contre la législation iranienne discriminatoire imposant le port du voile. Si le jugement est confirmé en appel, elle devra purger 15 des 24 années de prison auxquelles elle a été condamnée. Il s'agit d'une prisonnière d'opinion ; elle doit par conséquent être libérée immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Responsable du pouvoir judiciaire

Ebrahim Raisi

c/o Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations unies

Chemin du Petit-Saconnex, 28

1209 Genève, Suisse

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

Saba Kordafshari, défenseure des droits des femmes, a été condamnée injustement à 24 ans de prison par la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, le 27 août 2019, en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains, notamment parce qu'elle a milité contre la législation iranienne discriminatoire et abusive sur le port obligatoire du voile, et qu'elle a communiqué des informations sur des violations des droits humains. Sa peine de 24 ans se décompose en 15 ans de prison pour « incitation à la corruption et à la prostitution » par la promotion du « retrait du voile », sept ans et six mois pour « rassemblement et collusion dans l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale » et un an et six mois pour « propagande contre le régime ». Saba Kordafshari attend actuellement l'issue de l'appel qu'elle a interjeté. Si sa déclaration de culpabilité et sa peine sont confirmées, elle devra purger 15 des 24 années de prison auxquelles elle a été condamnée, selon les directives iraniennes relatives à l'application des peines.

Le procès de Saba Kordafshari était d'une iniquité flagrante. On ne lui a pas permis de consulter son avocat pendant plus de deux mois après son arrestation, survenue le 1^{er} juin 2019. De plus, on l'a empêchée de préparer adéquatement sa défense : son avocat n'a été autorisé à examiner son dossier que le 19 août 2019, le jour du procès, dont il n'avait appris la tenue que la veille. L'avocat a objecté que le dossier était incomplet et a demandé à avoir accès aux documents manquants, mais les autorités lui ont répondu que le reste du dossier « ne le regardait pas ». Le jour du procès, Saba Kordafshari a été conduite menottée et les yeux bandés devant le tribunal. Elle a dit par la suite à sa famille qu'il y avait des caméras dans la salle d'audience, et que la personne qui avait conduit les interrogatoires, ainsi que des gardiens de la révolution, étaient présents dans la salle. Elle a ajouté que le juge avait rejeté sa demande de libération sous caution.

Je vous prie instamment de libérer Saba Kordafshari dans les meilleurs délais et sans condition, car cette femme est une prisonnière d'opinion, détenue uniquement en raison de ses activités en faveur des droits humains. Je vous engage à faire le nécessaire, dans l'attente de sa libération, pour qu'elle puisse consulter régulièrement l'avocat de son choix. Enfin, je vous appelle à ne plus criminaliser les activités des personnes qui défendent les droits des femmes et à abolir les lois qui imposent le port du voile.

Veillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 1^{er} juin 2019, Saba Kordafshari, défenseure des droits des femmes, a été arrêtée à son domicile par 11 agents en civil du ministère du Renseignement. Ils ont menotté sa mère, Raheleh Ahmadi, et ont également saisi le téléphone mobile et l'ordinateur portable de Saba Kordafshari. Celle-ci a ensuite été maintenue à l'isolement prolongé, 11 jours durant, au centre de détention de Vozara, à Téhéran. Elle y a été interrogée sur ses échanges avec une organisation iranienne de défense des droits humains, l'Agence de presse des défenseurs des droits humains (HRANA), notamment sur des informations relatives aux conditions de détention dans les prisons, que lui avait communiquées Alireza Shirmohammadali, un prisonnier d'opinion. Alireza Shirmohammadali a été tué le 10 juin 2019 dans le complexe pénitentiaire de Téhéran (également connu sous le nom de prison de Fashafouyeh). Saba Kordafshari a également subi des pressions répétées destinées à lui faire dénoncer, devant une caméra, la campagne White Wednesdays (Mercredis blancs) contre la législation sur le port obligatoire du voile et la fondatrice de cette campagne, Masih Alinejad, une journaliste iranienne qui vit aux États-Unis. Le 11 juin 2019, Saba Kordafshari a été transférée dans la prison de Shahr-e Rey, où les femmes condamnées pour crimes violents sont détenues dans des cellules surpeuplées, et où les conditions d'hygiène sont déplorable.

Le 2 juillet 2019, le service de renseignement des gardiens de la révolution a transféré Saba Kordafshari dans un autre lieu de détention. Ce service a caché à sa famille ce qu'il était advenu d'elle et l'endroit où elle se trouvait jusqu'à ce qu'il renvoie Saba Kordafshari dans la prison de Shahr-e Rey le 13 juillet 2019, la soumettant ainsi à une disparition forcée pendant ces 12 jours. Saba Kordafshari a ensuite informé ses proches qu'elle avait été détenue dans la section 2-A de la prison d'Evin, établissement sous le contrôle des gardiens de la révolution, où elle avait été soumise à de nouvelles pressions destinées à la contraindre à « avouer ». Les personnes chargées des interrogatoires disaient qu'elle ne serait libérée que si elle consentait à ces « aveux » forcés et menaçaient, si elle se refusait à « coopérer », d'arrêter sa mère, Raheleh Ahmadi. Le 10 juillet 2019, les autorités ont appréhendé Raheleh Ahmadi. Saba Kordafshari a par la suite dit à sa famille qu'elle avait été détenue dans une salle d'interrogatoire, la plupart du temps avec un sac sur la tête qui l'empêchait de voir, quand elle avait soudain entendu la voix de sa mère, qu'on interrogeait à proximité. Elle a alors compris que les gardiens de la révolution avaient mis leur menace à exécution et arrêté sa mère. Elle a ensuite « avoué » sous la contrainte devant une caméra. Saba Kordafshari a retrouvé sa mère quelques jours plus tard dans la prison de Shahr-e Rey. Raheleh Ahmadi a été libérée sous caution le 14 juillet 2019. Le 13 août 2019, Saba Kordafshari a été transférée dans le quartier réservé aux femmes de la prison d'Evin, à Téhéran.

Les poursuites contre Saba Kordafshari s'inscrivent dans le contexte de la répression qui vise les militantes des droits des femmes mobilisées contre la législation sur le port obligatoire du voile. Yasaman Aryani et sa mère, Monireh Arabshahi, ont chacune été condamnées à 16 ans de prison le 31 juillet 2019, et Mojgan Keshavarz a été condamnée à 23 ans et six mois de prison. Si leur déclaration de culpabilité et leur peine sont confirmées en appel, chacune de ces femmes devra purger 10 ans de la peine prononcée à son encontre, selon les directives iraniennes relatives à l'application des peines. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/0856/2019/fr/>

En Iran, un mouvement contre les lois discriminatoires et abusives imposant le port du voile prend de l'ampleur : des femmes et des jeunes filles agitent en silence leur foulard au bout d'un bâton dans des espaces publics, ou partagent des vidéos où on peut les voir marcher dans la rue, tête nue. Outre les Mercredis blancs, ce mouvement comprend la campagne My Stealthy Freedom (Ma liberté furtive), qui encourage les Iraniennes à publier sur Internet des photos d'elles-mêmes sans foulard pour montrer leur opposition à ces lois, et My Camera My Weapon, qui vise à sensibiliser le public au harcèlement et aux agressions auxquelles les femmes et les filles sont confrontées en permanence dans la rue en Iran en raison de cette législation. Les autorités iraniennes, se sentant menacées par l'ampleur du mouvement, ont réagi par des mesures de répression. Dans une déclaration officielle du 23 février 2018, la police a émis une mise en garde, indiquant que les femmes manifestant pacifiquement contre la pratique discriminatoire et abusive du port obligatoire du voile seraient désormais inculpées d'avoir incité à la corruption et à la prostitution et facilité ces pratiques, infraction passible d'une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2019/05/iran-abusive-forced-veiling-laws-police-womens-lives/>. La législation imposant le port du voile est contraire à une multitude de droits, notamment aux droits à l'égalité, à la vie privée et aux libertés d'expression et de conviction. Elle est dégradante pour les femmes et les filles, qu'elle prive de leur dignité et de leur estime de soi.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 DÉCEMBRE 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Saba Kordafshari (elle)